



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26.09.2024 À 17H

**Au siège de la Communauté d'Agglomération du
Grand Guéret, salle du Conseil**

1. DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- 1.1. Projet d'établissement de la bibliothèque et de son réseau 2024 - 2028

2. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Modification du tableau des effectifs, consécutive à la promotion interne
- 2.2. Création de postes – Direction du développement économique et touristique
- 2.3. Création de postes suite à procédure de recrutement – Direction des services techniques – Service Bureau d'études

3. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 3.1. Compte rendu des délibérations prises par le Bureau Communautaire et des décisions du Président, suite à la délégation du Conseil Communautaire d'une partie de ses attributions
- 3.2. Rapport d'activités 2023
- 3.3. Information au Conseil Communautaire : octroi de la protection fonctionnelle de M. le Président
- 3.4. Règlement fixant les conditions générales d'utilisation du WIFI public proposé sur les sites équipés de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- 3.5. Stationnement – dépénalisation : convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la commune de Guéret
- 3.6. Transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs aquatiques, situés avenue Fayolle à Guéret, au 1^{er} janvier 2024 : rapports de la CLECT des 12 avril et 6 juin 2024 pour information au Conseil Communautaire
- 3.7. Occupation domaniale pour la gestion de la boutique de vente des produits régionaux située à l'aire des Monts de Guéret – Avis d'appel à candidatures
- 3.8. Rectificatif concernant l'adhésion au marché informatique pour les copieurs

4. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4.1. Modification de la convention GIP Creuse Habitat pour l'adhésion de la Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg

- 4.2. Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 2024 – 2023
- 4.3. Règlement communautaire des aides financières en application du PLH 2024 – 2030 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- 4.4. Urbanisme : prescription de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Guéret : modification de la délibération n°234/23 du 28/09/2023
- 4.5. Plan Climat : avis de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur le projet de parc photovoltaïque de Montlevade (Saint-Sulpice-le-Guérétois)

5. DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

- 5.1. Régularisation cadastrale / acquisition de la parcelle AV 574 auprès de la commune d'Anzême
- 5.2. Tarifs 2025 du Parc Animalier
- 5.3. Tarifs 2025 du service sports nature
- 5.4. Tarifs de la piscine à compter du 1^{er} décembre 2024
- 5.5. Réalisation du Centre aqualudique intercommunal : désignation du jury et montant des primes - Autorisation

6. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- 6.1. Convention cadre entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de la Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024
- 6.2. Adhésion à l'association Le Grand Rebond

7. DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

- 7.1. Prolongation de l'expérimentation d'un lieu d'accueil enfants/parents

8. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 8.1. Conventions entre producteur et utilisateur pour la valorisation agricole des boues d'épuration de la station des Gouttes à Guéret
- 8.2. Sainte-Feyre – Service public d'eau potable : rapport annuel d'activités 2023 du délégataire
- 8.3. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service de l'eau potable de la commune de Sainte-Feyre (délégation de service public) – année 2023
- 8.4. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service public de l'assainissement collectif des communes en régie – année 2023
- 8.5. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service public de l'eau potable des communes en régie – année 2023
- 8.6. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service public de l'assainissement non collectif – année 2023
- 8.7. Engagement financier : travaux pour la mise en place des compteurs et des pré-localisateurs à poste fixe sur la commune de Guéret
- 8.8. Engagement financier : création d'une station de neutralisation – captage de Saint-Valéry (commune de Saint-Vaury)



- 8.9.** Note rectificative pour les diagnostics et schémas directeurs des systèmes d'eau pour les communes de Saint-Eloi et La Brionne

9. DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE

- 9.1.** Budget annexe assainissement : décision modificative n°1
9.2. Budget annexe SPANC : décision modificative n°1-2024
9.3. Budget eau : décision modificative n°1-2024
9.4. Fonds de concours 2024 : commune de Mazeirat
9.5. Fonds de concours 2024 : commune de Bussière-Dunoise
9.6. Fonds de concours 2024 : commune de Saint-Vaury
9.7. Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale : FPIC 2024
9.8. Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation
9.9. Créances éteintes 2024
9.10. Compte rendu de la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire à M. le Président en matière de marchés publics